

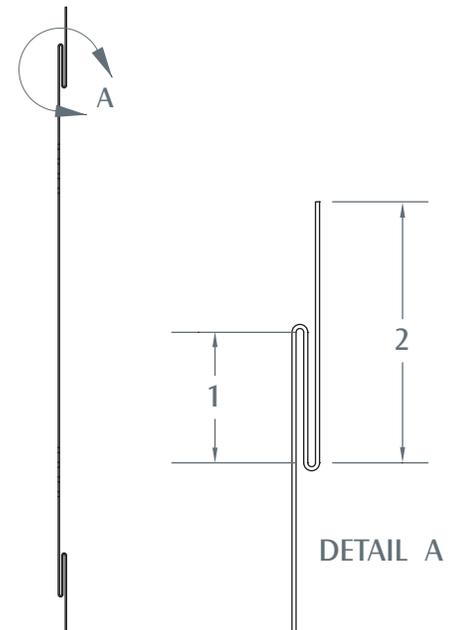
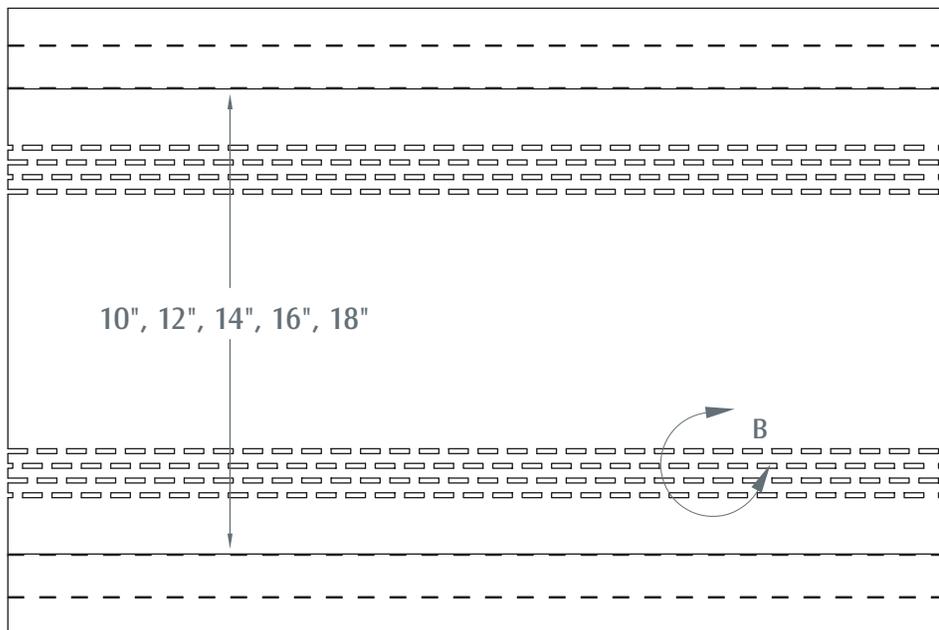
## ► DESCRIPTION

Le soffite ventilé Vaillancourt pourvu d'orifices de ventilation est placé en sous-face des avancés de toit (corniches) permettant d'assurer l'aération des vides sous toit.

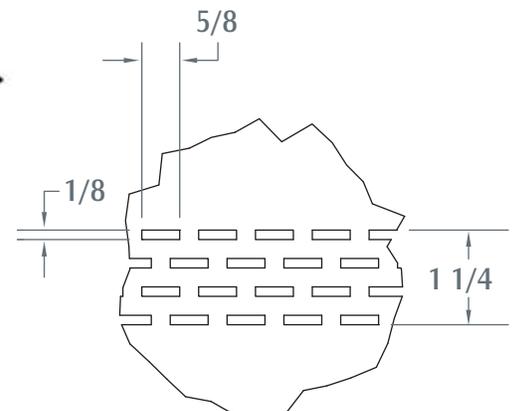
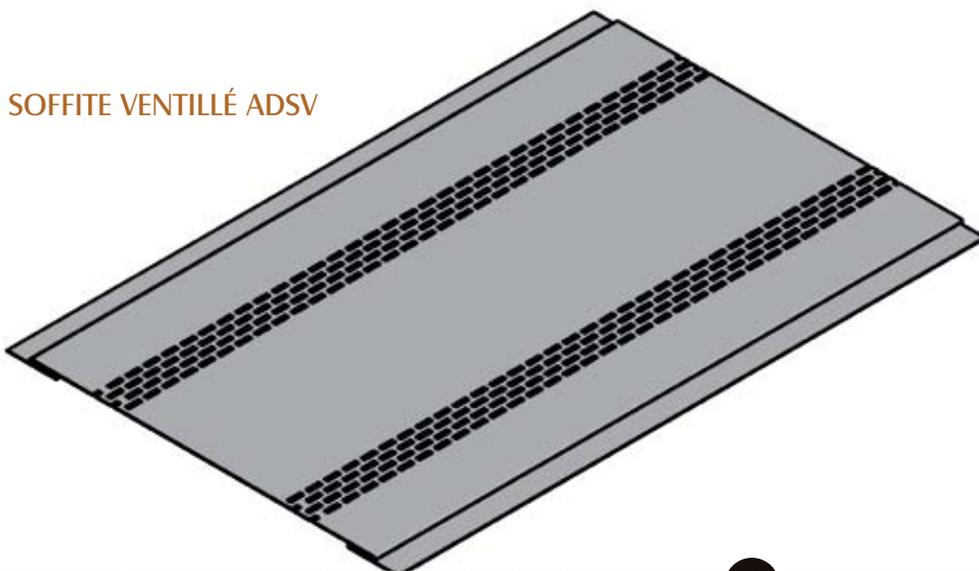
Le soffite ventilé développé par Vaillancourt est fait sur mesure selon les besoins et exigences du client. Il peut être moulé d'une seule pièce à même le fascia pour former un ensemble et un assemblage parfaits. Son concepteur a adapté un poinçon servant à enfoncer la feuille métallique pour former une dénivellation, créant ainsi les orifices de ventilation. Ces orifices de ventilation sont perforés en série de quatre rangées, disposées en quinconce l'une par rapport à l'autre.

Selon le type de bâtiment, le type de vide sous toit, le degré de pente du toit, la surface de plafond isolé, la région et les normes locales applicables, le manufacturier peut prévoir dès la fabrication du soffite le nombre d'orifices nécessaire pour obtenir une ventilation optimale.

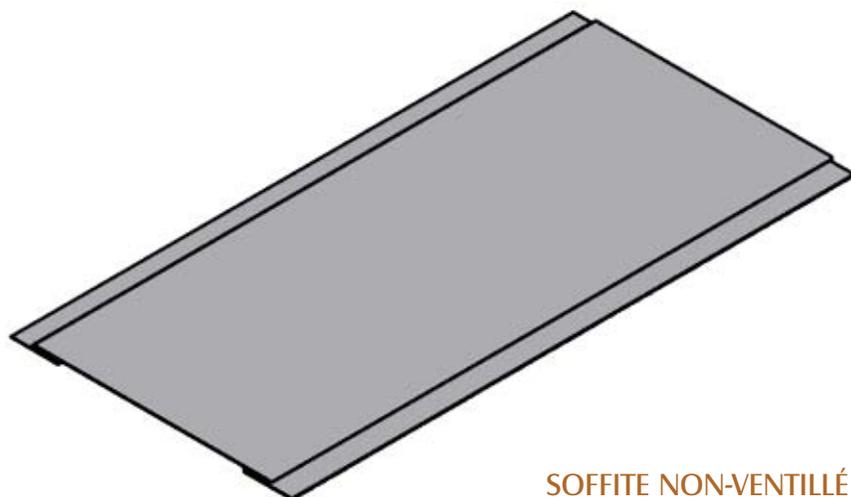
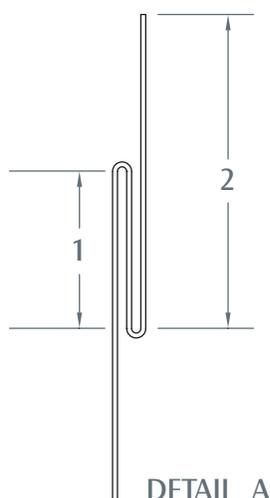
Conforme à la norme CAN3-A93-M82 : Événements d'aération de bâtiment.



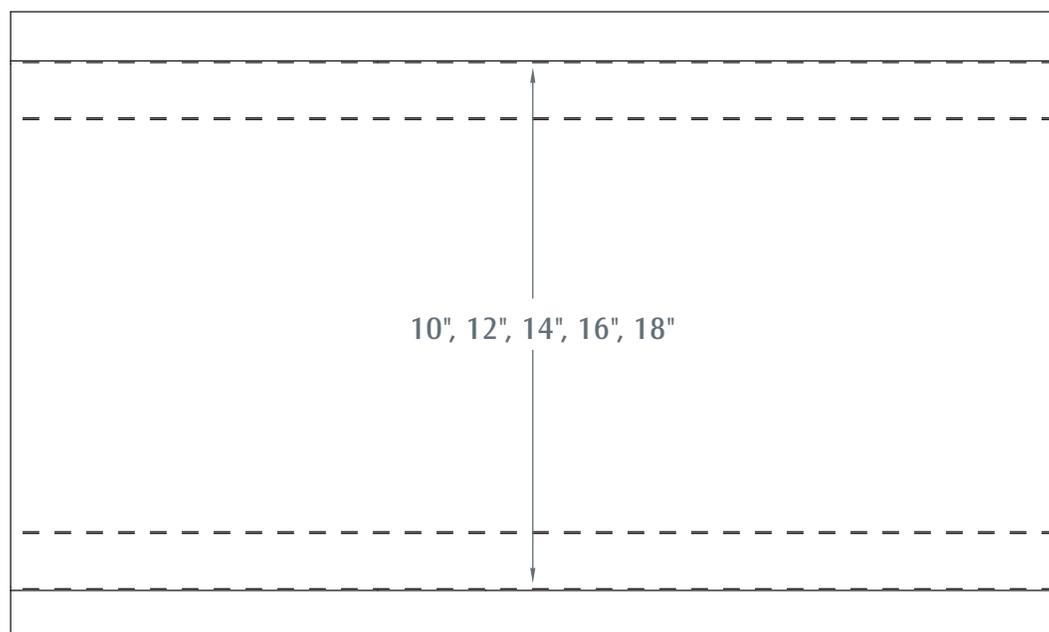
## SOFFITE VENTILLÉ ADSV



## SOFFITES ▲ DONNÉES TECHNIQUES



SOFFITE NON-VENTILLÉ



### ► MATÉRIAUX

Les orifices de ventilation peuvent être façonnés dans du métal en feuille de tout genre, soit :

- acier galvanisé GalvalumeMD
- acier prépeint
- aluminium
- cuivre
- zinc

De préférence avec le même type de métal que le revêtement de toit, des gouttières et des descentes.

### ► NORMES

Le Code national du bâtiment exige que tous les vides sous toit situés au-dessus d'un plafond isolé soient dotés d'ouvertures ou d'orifices de ventilation dont la surface libre est d'au moins :

- 1/300 pour des pentes de toit d'au moins 2/12
- 1/150 pour des pentes de toit de moins de 2/12 (faible pente)

Ces ouvertures ou orifices de ventilation doivent être situés en sous-face des avancés de toit (soffite ventilé), dans le faîtage ou le pignon ou dans plusieurs de ces endroits à la fois et doivent être également répartis de telle sorte qu'environ la moitié de ces ouvertures (sorties d'air) se trouvent en amont, près du faîte.